

Robert Badinter

Parti Socialiste des Hauts-de-Seine

2026 : première édition du prix « Robert Badinter » !

Ce prix récompense une « **action citoyenne en faveur des droits fondamentaux** » visant à défendre, promouvoir ou protéger les droits essentiels reconnus à chaque personne ; action menée par une personne, un collectif ou une organisation.

Ces droits incluent, la liberté, l'égalité, la dignité, la justice, la non-discrimination, le droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, ou encore la protection contre les abus et les injustices (*)

Les candidatures sont ouvertes à l'ensemble de la société civile (associations, mouvements, juristes, citoyens, ...)

- ➔ *Le prix n'a pas vocation à être partisan, même s'il est clairement assumé comme porté par notre famille politique et doit répondre à ses valeurs,*
- ➔ *Le montant du prix – 1 000€ - doit avoir du sens pour le récipiendaire.*
- ➔ *Sont notamment ciblés : acteurs locaux, nationaux ou internationaux, projets/engagements portés par un ou plusieurs citoyens, militants, organisés ou non en association - y compris portés par des avocats, magistrats, enseignants.*

Dossier de candidature

Sur demande auprès de la Fédération (fede92@parti-socialiste.fr), un modèle de dossier de candidature-type, à compléter par le postulant, est adressé. Ce dossier peut être complété par un texte libre de 5 pages max., ainsi que des photos et vidéos. Il est à retourner à la Fédération.

Après audition des candidats préalablement sélectionnés sur dossier, le prix est attribué par un jury composé de six personnes et placé sous le haut patronage d'une personnalité (marraine ou parrain de l'édition).

Planning 2026

- Lancement de l'appel à candidatures lundi 15 juin 2026 au plus tard. Clôture le 15 juillet à 18h.
- Audition des candidats et sélection : septembre 2026
- Remise du (des) prix lors de la Fête de la Rose : octobre. 2026

() Dans la lignée des combats menés par Robert Badinter, les initiatives peuvent être en rapport avec : la défense de l'État de droit et des libertés fondamentales, la lutte pour une approche déontologique de l'action publique, la lutte contre la peine de mort, la torture, les traitements inhumains ; y compris via des propositions modifications des textes réglementaires et législatifs, l'amélioration des conditions carcérales, et le développement de mesures alternatives à l'incarcération, le rôle du Conseil Constitutionnel, l'engagement contre toutes les discriminations - notamment celles concernant l'homosexualité, et les personnes transgenres - le respect de la dignité de la personne humaine ; l'humanisme juridique et politique, tel que défini par Robert Badinter : le droit comme rempart contre l'arbitraire.*